



VILLE DE SOLLIÈS PONT

MOTION

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIÈS PONT

Séance du jeudi 26 janvier 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 16 janvier 2012		
Date d'affichage 18 janvier 2012		
Objet de la délibération Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – MOTION DE SOUTIEN POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE SAPEURS POMPIERS A SOLLIÈS- PONT. Vote pour à l'unanimité POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

DESVILETTES Louis donne procuration à GARRON André, CHAUCHE Dalel donne procuration à BOTA Yasmine, FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La caserne des pompiers de Solliès-Pont est installée depuis 1985 sur le chemin de l'Enclos dans le centre ville.

Importante formation, élément majeur du réseau du SDIS dans l'Ouest Var, l'activité du CIS de Solliès-Pont dépasse largement le territoire de notre canton avec plus de 2100 interventions à la date du 31 décembre 2011, alors même que ses capacités opérationnelles sont menacées par un contexte défavorable qui ne cesse de se dégrader.

La situation est pourtant bien connue de la hiérarchie du SDIS, qu'il est facile de rappeler : difficultés d'accès, locaux insuffisants en superficie, inaptés par leur vétusté et leur insalubrité à la bonne marche et à l'exécution des missions que réclame un service public d'assistance et de secours.

Les éléments modulaires installés en 2006 par nécessité ne font que souligner le caractère aléatoire et insuffisant de mesures prises dans l'urgence qui devaient être provisoires.

Monsieur le Colonel Commandant le SDIS du Var connaît parfaitement tous les éléments de cette situation inacceptable qui lui ont été exposés à plusieurs reprises lors de réunions avec les autorités concernées dont le maire de la commune.

Ainsi a t'il été averti dès 2008 qu'un terrain de 7200 m2 allait être cédé gratuitement par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau au SDIS. Ce terrain situé sur la commune de Solliès-Pont répondait parfaitement aux conditions qu'exigeait l'implantation d'une caserne de pompiers. Après délibération du conseil communautaire le 29 juin 2009, le terrain a été cédé au SDIS le 4 novembre 2010.

Le 27 avril 2010, le Colonel commandant le SDIS du Var s'est engagé devant le maire de Solliès-Pont, en présence du chef du CIS pour la création d'une nouvelle caserne en 2012.

La catastrophe de la Dracénie a obligé à un report de l'opération en 2013, report qui a été compris et accepté. Cette nouvelle date a été confirmée le 18 août 2011 par monsieur le Président du Conseil Général, Président du conseil d'administration du SDIS, lors d'une séance de travail au Conseil Général avec le Maire de Solliès-Pont.

L'annonce brutale et sans concertation du report sur 3 ou 4 ans de la création de la nouvelle caserne engage la responsabilité du Commandant du SDIS du Var. Les difficultés financières du SDIS que connaissent et partagent les communes n'excusent en rien l'abandon de la priorité qui était attachée à la construction de la nouvelle caserne de Solliès-Pont. L'urgente nécessité de celle-ci avait levé les obstacles et fédéré toutes les volontés en obtenant le soutien affiché du Président du Conseil Général mais aussi celui des maires du canton et de la communauté de communes de la vallée du Gapeau.

CONSIDERANT que les locaux de la caserne actuelle des sapeurs pompiers de Solliès-Pont sont incompatibles avec les missions d'assistance et de secours,

CONSIDERANT que cette situation perdure depuis la création de l'établissement en 1985 et que celle ci s'est notablement aggravée depuis quelques années alors que la fréquence des interventions augmentait,

CONSIDERANT que les mauvaises conditions de travail affectent l'efficacité et le moral des sapeurs pompiers de notre canton,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **SOUTIEN** pleinement et sans réserve les doléances exprimées par le collectif des sapeurs pompiers de Solliès-Pont, à savoir la création dans les meilleurs délais d'une nouvelle caserne à Solliès-Pont,

- **DEMANDE** que monsieur le président du conseil d'administration du SDIS du Var revise l'ordre de priorité concernant la création des nouvelles casernes du Var,

- **DEMANDE** que celle de Solliès-Pont soit programmée en 2013 et que soient entreprises incessamment les études concernant cette opération, comme l'exigent les réalités du terrain et le respect des hommes qui y travaillent.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

31 JAN 2011
02 FEV 2011